



C/43/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 septembre 2009

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarante-troisième session ordinaire
Genève, 22 octobre 2009

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR 2008

(quarantième année)

Table des matières

I.	COMPOSITION DE L'UNION.....	2
	Membres.....	2
	Situation par rapport aux divers actes de la Convention	2
	Futurs membres	3
II.	SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES	6
	Conseil.....	6
	Comité consultatif	8
	Comité administratif et juridique, Comité technique, Groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN	10
III.	COURS, SÉMINAIRES, ATELIERS, MISSIONS, CONTACTS IMPORTANTS.....	11
	Activités individuelles.....	11
	Cours d'enseignement à distance	21
IV.	RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS	21
V.	RÉSUMÉ DES RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UPOV EN 2008.....	22
VI.	PUBLICATIONS	22
ANNEXE I : Membres de l'Union		
ANNEXE II : Tableau des résultats		
Appendice : Étudiants inscrits au cours d'enseignement à distance de l'UPOV (DL-205)		
ANNEXE III : Récapitulatif des missions en 2008		

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres

1. Au 31 décembre 2008, l'Union comptait 67 membres. Les États ci-après sont devenus membres de l'Union :

a) le 29 octobre 2008, la Géorgie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention. L'Acte de 1991 de la Convention UPOV est entré en vigueur à l'égard de la Géorgie le 29 novembre 2008; et

b) le 12 décembre 2008, le Costa Rica a déposé son instrument d'adhésion à la Convention. L'Acte de 1991 de la Convention UPOV est entré en vigueur à l'égard du Costa Rica le 12 janvier 2009.

2. Au 31 décembre 2008, les 67 membres de l'Union étaient les suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Communauté européenne, Costa Rica (12 janvier 2009), Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

Situation par rapport aux divers actes de la Convention

3. Le 1^{er} août 2008, la Suisse, qui était déjà membre de l'Union, a déposé son instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et elle est, depuis le 1^{er} septembre 2008, liée par cet acte.

4. Au 31 décembre 2008, la situation des membres de l'Union par rapport aux différents actes de la Convention se présentait comme suit :

a) la Belgique était liée par la Convention de 1961 modifiée par l'Acte de 1972;

b) 23 membres étaient liés par l'Acte de 1978 : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, France, Irlande, Italie, Kenya, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Portugal, Slovaquie, Trinité-et-Tobago et Uruguay;

c) 43 membres étaient liés par l'Acte de 1991 : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Communauté européenne, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Islande, Israël, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Moldova, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine et Viet Nam.

5. L'annexe I fait le point sur le statut des membres de l'Union par rapport aux différents actes de la Convention au 31 décembre 2008.

Futurs membres

6. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente convention".

7. Dans une lettre datée du 30 novembre 2007, l'ex-République yougoslave de Macédoine a demandé l'examen de la loi sur les obtentions végétales agricoles.

8. Dans une note datée du 25 février 2008, la République de Serbie a demandé l'examen du projet de loi sur la protection du droit d'obtenteur.

9. Dans une lettre datée du 19 mars 2008, le Monténégro a demandé l'examen du projet de loi sur la protection des variétés végétales.

10. Dans une lettre datée du 27 mars 2008, la République du Costa Rica a demandé l'examen de la loi n° 8631 sur la protection des obtentions végétales et d'une motion du projet de loi sur la réforme et adjonction de diverses normes régissant la propriété intellectuelle (projet 16.955).

11. Dans une lettre datée du 10 septembre 2008, l'ex-République yougoslave de Macédoine a demandé l'examen du projet de loi sur la protection des variétés végétales.

12. Dans une lettre datée du 2 octobre 2008, la Bosnie-Herzégovine a demandé l'examen du projet de loi sur la protection des variétés végétales.

13. À sa vingt-cinquième session extraordinaire, tenue à Genève le 11 avril 2008, le Conseil a examiné la conformité de la loi sur les obtentions végétales agricoles de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du projet de loi sur la protection du droit d'obtenteur de la République de Serbie, du projet de loi sur la protection des variétés végétales du Monténégro et de la loi n° 8631 sur la protection des nouvelles variétés végétales, avec la motion du projet de loi sur la réforme et adjonction de diverses normes régissant la propriété intellectuelle (projet 16.955), de la République du Costa Rica avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

14. En ce qui concerne l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l'analyse faite dans le document C(Extr.)/25/4;

“b) de recommander à l'ex-République yougoslave de Macédoine d'incorporer dans la loi les dispositions supplémentaires et les modifications signalées dans le document C(Extr.)/25/4, et de recommander que, dès que ces dispositions additionnelles et ces modifications auront été incorporées dans la loi, la loi ainsi modifiée soit soumise au Conseil pour examen, conformément à l'article 34.3) de l'Acte de 1991;

“c) de demander au Bureau de l'Union d'offrir son concours au Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, à la première occasion, pour la rédaction des dispositions supplémentaires et des modifications nécessaires; et

“d) d’autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement de l’ex-République yougoslave de Macédoine de cette décision”.

15. En ce qui concerne la République de Serbie, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l’analyse faite dans le document C(Extr.)/25/5 et des indications fournies par la délégation de la Serbie selon lesquelles elle se propose

“i) de modifier l’alinéa 1 de l’article 22 du projet de loi relatif à la durée du droit d’obtenteur, qui sera ainsi libellé : ‘[L]e droit d’obtenteur sur la variété protégée expire 25 ans après l’octroi ou 30 ans après l’octroi en ce qui concerne les arbres et la vigne’,

“ii) de supprimer l’alinéa 3 de l’article 29 du projet de loi, et

“iii) de supprimer l’article 35 du projet de loi;

“b) sous réserve de l’incorporation dans le projet de loi des modifications signalées dans le document C(Extr.)/25/5 et du remplacement des termes ‘90 jours’ par ‘trois mois’ à l’alinéa 2 de l’article 17, de prendre, quant à la conformité du projet de loi sur la protection du droit d’obtenteur de la République de Serbie avec les dispositions de l’Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, une décision positive qui permette à la Serbie de déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991, après que les modifications auront été incorporées dans le projet de loi et une fois la loi adoptée et entrée en vigueur;

“c) de demander au Bureau de l’Union d’offrir son assistance au Gouvernement serbe pour incorporer dans le projet de loi les modifications signalées dans le document C(Extr.)/25/5; et

“d) d’autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement serbe de cette décision.”

16. En ce qui concerne le Monténégro, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l’analyse faite dans le document C(Extr.)/25/6 et des informations supplémentaires fournies par la délégation du Monténégro selon lesquelles elle se propose d’incorporer l’article 42.3) à l’article 44 du projet de loi;

“b) de se prononcer en faveur de la conformité du projet de loi sur la protection des variétés végétales du Monténégro avec les dispositions de l’Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales; une fois que la loi aura été adoptée, sous réserve du remplacement des termes ‘90 jours’ par ‘trois mois’ à l’article 19, et qu’elle sera entrée en vigueur, le Monténégro pourra alors déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991; et

“c) d’autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement du Monténégro de cette décision.”

17. En ce qui concerne la République du Costa Rica, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l’analyse faite dans le document C(Extr.)/25/7 et des précisions apportées par la délégation du Costa Rica selon lesquelles le deuxième alinéa de l’article 31 de la loi n’est pas contraire aux dispositions relatives au traitement national;

“b) de prendre une décision positive sur la conformité de la Loi pour la protection des obtentions végétales de la République du Costa Rica avec les dispositions de l’Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, sous réserve de l’adoption des modifications proposées pour les articles 2, 3 et 8 de la loi présentées dans la motion du projet de loi, permettant à la République du Costa Rica, une fois que les modifications proposées dans la motion du projet de loi auront été adoptées sans changement et mises en œuvre, de déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991; et

“c) d’autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement de la République du Costa Rica de cette décision.”

18. À sa quarante-deuxième session ordinaire tenue à Genève le 30 octobre 2008, le Conseil a examiné la conformité du projet de loi sur le droit d’obtenteur de l’ex-République yougoslave de Macédoine et de la loi sur la protection des obtentions végétales de la Bosnie-Herzégovine avec l’Acte de 1991 de la Convention UPOV.

19. En ce qui concerne l’ex-République yougoslave de Macédoine, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l’analyse faite dans le document C/42/18;

“b) de rendre une décision positive sur la conformité du projet de loi sur le droit d’obtenteur de l’ex-République yougoslave de Macédoine avec les dispositions de l’Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales; une fois que le projet de loi aura été adopté et la loi sera entrée en vigueur, l’ex-République yougoslave de Macédoine pourra ainsi déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991; et

“c) d’autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement de l’ex-République yougoslave de Macédoine de cette décision”.

20. En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l’analyse figurant dans le document C/42/19;

“b) de recommander à la Bosnie-Herzégovine d’incorporer dans la loi les dispositions supplémentaires et les modifications signalées dans le document C/42/19 et de recommander que, dès que ces dispositions supplémentaires et ces modifications auront été incorporées dans la loi, la loi ainsi modifiée soit soumise au Conseil pour examen, conformément à l’article 34.3) de l’Acte de 1991;

“c) demander au Bureau de l’Union d’offrir son concours au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, à la première occasion, pour la rédaction des dispositions supplémentaires et des modifications nécessaires à insérer dans la loi; et

“d) d’autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de cette décision”.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

21. Le Conseil a tenu sa vingt-cinquième session extraordinaire le 11 avril 2008, sous la présidence de M. Doug Waterhouse (Australie), président du Conseil. Quarante membres de l'Union, cinq États observateurs et deux organisations observatrices y ont assisté. Le rapport de cette session est présenté dans le document C(Extr.)/25/10. À cette session, le Conseil :

a) a examiné la conformité de la loi sur les obtentions végétales agricoles de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du projet de loi sur la protection du droit d'obtenteur de la République de Serbie, du projet de loi sur la protection des variétés végétales du Monténégro et la loi n° 8631 pour la protection des obtentions végétales, avec la motion du projet de loi sur la réforme et adjonction de diverses normes régissant la propriété intellectuelle (projet 16.955) de la République du Costa Rica, avec l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV;

b) a pris note d'un rapport verbal sur la soixante-quinzième session du Comité consultatif tenue les 10 et 11 avril 2008;

c) a adopté les documents TGP/4/1 "Constitution et maintien des collections de variétés" et TGP/9/1 "Examen de la distinction"; et

d) a décidé de ne pas prendre de décision concernant la prolongation d'un an du mandat en cours du secrétaire général adjoint et d'envisager une prorogation de trois ans à sa quarante-deuxième session ordinaire, prévue le 30 octobre 2008.

22. Le Conseil a tenu sa quarante-deuxième session ordinaire le 30 octobre 2008, également sous la présidence de M. Doug Waterhouse. Quarante-trois membres de l'Union, dix États observateurs et sept organisations observatrices y ont participé. Le rapport de cette session est dans le document C/42/21. À cette session, le Conseil :

a) a nommé M. Francis Gurry nouveau secrétaire général de l'UPOV pour la période allant du 30 octobre 2008 au 30 septembre 2014;

b) a examiné le projet de loi sur le droit d'obtenteur de l'ex-République yougoslave de Macédoine et la conformité de la loi sur la protection des obtentions végétales de Bosnie-Herzégovine avec l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV;

c) a pris note du compte rendu verbal du président sur la soixante-seizième session du Comité consultatif, tenue le 29 octobre et la matinée du 30 octobre 2008;

d) a adopté le document TGP/10/1 intitulé "Examen de l'homogénéité" et des révisions du document TGP/5 intitulé "Expérience et coopération en matière d'examen DHS" (Introduction, Section 1/2, Section 2/2, Section 4/2, Section 5/2, Section 6/2, Section 7/2 et Section 11/1);

e) a noté les nouvelles mesures approuvées par le Comité consultatif afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la souplesse d'horaire des sessions de l'UPOV; il a en particulier décidé que les demandes d'examen des lois soient communiquées au Bureau de l'Union au moins trois semaines avant la semaine de la session du Conseil pertinente. Le

Comité consultatif a aussi décidé que, d'une façon générale, lorsque les demandes sont reçues après ce délai, elles seraient examinées à la session suivante du Conseil;

f) a approuvé le rapport du secrétaire général sur les activités de l'Union en 2007 et pris note du rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2008;

g) a approuvé les comptes de l'exercice financier 2006-2007 et pris note du rapport du vérificateur des comptes pour l'exercice biennal 2006-2007;

h) a pris note de l'état du paiement des contributions et des participations au fonds de roulement;

i) a pris note du fait que le Comité consultatif, à sa soixante-seizième session, était convenu que :

1) les dispositions relatives à un comité d'audit externe et à l'audit interne applicables à l'UPOV devront être examinées en parallèle avec la révision du Règlement financier de l'UPOV et son règlement d'exécution; et

2) le Bureau de l'Union devra élaborer un document destiné à être examiné à sa soixante-dix-septième session, qui se tiendra le 3 avril 2009, dans lequel figureront des méthodes possibles quant à la procédure de révision du Règlement financier de l'UPOV et de son règlement d'exécution, à partir des débats tenus pendant sa soixante-seizième session et de la précision apportée au sujet de la proposition faite par la délégation de l'Allemagne. Le Comité consultatif a noté que, du fait de ce calendrier, il ne serait pas possible de modifier la structure du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011;

j) a approuvé le programme de travail de la cinquante-neuvième session du Comité administratif et juridique (CAJ);

k) a approuvé les programmes de travail du Comité technique (TC) et de ses groupes de travail techniques (TWP) énoncés dans le document C/42/10;

l) a approuvé le calendrier des réunions en 2009;

m) a décidé de prolonger le mandat du secrétaire général adjoint jusqu'au 30 novembre 2010;

n) a élu M. Joël Guiard (France) vice-président du Comité technique pour la période 2008-2010;

o) élu, dans chaque cas, pour un mandat de trois ans prenant fin avec la quarante-cinquième session ordinaire du Conseil, en 2011 :

1) M. Dirk Theobald (Communauté européenne), président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

2) M. Gerie van der Heijden (Pays Bas), président du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

- 3) Mme Bronislava Bátorová (Slovaquie), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)
- 4) Mme Andrea Menne (Allemagne), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)
- 5) Mme Radmila Safarikova (République tchèque), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)
- 6) M. Andy Mitchell (Royaume-Uni), président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

p) a pris note des documents et rapports verbaux sur la situation dans les domaines législatif, administratif et technique relatifs à la protection des obtentions végétales qui ont été présentés par les membres et observateurs. Il a également pris note qu'un document révisé intitulé "Statistiques sur la protection des obtentions végétales" pour la période 2002-2006 (document C/41/7 Rev.) avait été établi. Il a noté qu'une version révisée du document C/42/7 serait établie si d'autres données étaient reçues pour 2007; ce point de l'ordre du jour n'appelait pas de décision; et

q) a octroyé à M. Kamil Idris, ancien secrétaire général de l'UPOV de décembre 1997 à septembre 2008, une médaille d'or de l'UPOV.

Comité consultatif

23. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-quinzième session les 10 et 11 avril 2008, sous la présidence de M. Doug Waterhouse (Australie), président du Conseil. Outre l'examen préliminaire de la loi sur les obtentions végétales agricoles de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du projet de loi sur la protection du droit d'obtenteur de la République de Serbie, du projet de loi sur la protection des variétés végétales du Monténégro et de la loi n° 8631 pour la protection des obtentions végétales, avec la motion du projet de loi sur la réforme et adjonction de diverses normes régissant la propriété intellectuelle (projet 16.955) de la République du Costa Rica (projet 16.955) (voir le paragraphe 21 a) ci-dessus), le Comité consultatif :

a) a procédé à un examen préliminaire des documents TGP/4/1 "Constitution et maintien des collections de variétés" et TGP/9/1 "Examen de la distinction" et en a recommandé au Conseil leur adoption;

b) a recommandé de ne pas prendre de décision concernant la prolongation d'un an du mandat en cours du Secrétaire général adjoint et d'envisager une prorogation de trois ans à sa quarante-deuxième session ordinaire, prévue le 30 octobre 2008;

c) a été informé des réunions et des activités concernant la biodiversité, les ressources phytogénétiques et la protection des variétés végétales, et recommande l'adoption par le Conseil d'une décision qui sera soumise pour examen à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à sa neuvième réunion, prévue à Bonn (Allemagne) du 19 au 30 mai 2008; est convenu également qu'un document serait établi en conséquence pour la vingt-cinquième session extraordinaire du Conseil;

d) a pris note des faits nouveaux concernant les travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur les semences, prévue en 2009, et d'un colloque sur les contrats relatifs au droit d'obtenteur prévu à Genève le 31 octobre 2008;

e) a appuyé les propositions visant à améliorer l'efficacité, l'efficacité et la flexibilité du calendrier des sessions de l'UPOV et a noté que ces mesures seraient présentées au Conseil à sa quarante-deuxième session ordinaire, le 30 octobre 2008;

f) a recommandé au Conseil qu'en ce qui concerne les avis futurs sur la question de savoir si l'Inde et le Zimbabwe ont agi avec diligence pour établir leur législation, accomplir toute formalité demandée par l'UPOV et effectuer le dépôt d'un instrument d'adhésion, c'est au Comité consultatif qu'il appartient si cette condition avait été remplie;

g) a recommandé au Conseil de demander au Bureau de l'Union d'élaborer un document contenant un projet de texte du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV pour examen à sa quarante-deuxième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 30 octobre 2008;

h) a été informé des faits nouveaux au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce concernant le réexamen de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC").

24. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-seizième session le 29 octobre 2008, sous la présidence de M. Doug Waterhouse (Australie), président du Conseil. Outre l'examen préliminaire du projet de loi sur le droit d'obtenteur de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la loi sur la protection des obtentions végétales de Bosnie-Herzégovine (voir la paragraphe 22 b) ci-dessus), le Comité consultatif :

a) a procédé à un examen préliminaire du document TGP/10/1 intitulé "Examen de l'homogénéité" et des révisions du document TGP/5 intitulé "Expérience et coopération en matière d'examen DHS" (Introduction, Section 1/2, Section 2/2, Section 4/2, Section 5/2, Section 6/2, Section 7/2 et Section 11/1), et recommandé leur adoption par le Conseil;

b) a débattu de la nomination du secrétaire général adjoint et recommandé au Conseil une prolongation de son mandat jusqu'au 30 novembre 2010; et est convenu que le Bureau de l'Union établirait un document en vue de la soixante-dix-septième session sur la procédure de nomination d'un nouveau secrétaire général adjoint;

c) a approuvé un accord entre l'UPOV et l'OMPI en ce qui concerne la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales;

d) a fait siennes et recommandé au Conseil de noter les nouvelles mesures approuvées par le comité afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la souplesse d'horaire des sessions de l'UPOV, qui sont présentées dans le document C/42/13;

e) est convenu que les dispositions relatives à un comité d'audit externe et à l'audit interne applicables à l'UPOV devront être examinées en parallèle avec la révision du Règlement financier de l'UPOV et son règlement d'exécution;

f) est convenu que le Bureau de l'Union devrait élaborer un document destiné à être examiné à sa soixante-dix-septième session, dans lequel figureraient des méthodes possibles quant à la procédure de révision du Règlement financier de l'UPOV et de son règlement d'exécution, à partir des débats tenus pendant sa soixante-seizième session et de la précision apportée au sujet de la proposition faite par la délégation de l'Allemagne. Il a été noté que, du fait de ce calendrier, il ne serait pas possible de modifier la structure du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011;

g) a examiné l'approche systématique concernant l'assistance à fournir dans le développement de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et approuvé la création d'une page "Assistance" sur le site Web de l'UPOV ainsi que la proposition visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires;

h) a pris note des informations fournies sur la diversité biologique, les ressources phylogénétiques et la protection des obtentions végétales ainsi que des faits nouveaux survenus au Conseil des ADPIC concernant le réexamen de l'article 27.3 b) de l'Accord sur les ADPIC; et

i) a pris note des faits pertinents concernant la deuxième Conférence mondiale sur les semences, qui aura lieu du 8 au 10 septembre 2009 au siège de la FAO, à Rome, et approuvé l'affectation de 10 000 francs suisses aux frais d'organisation de cette conférence.

Comité administratif et juridique, Comité technique, Groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

25. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa cinquante-septième session le 10 avril 2008 et sa cinquante-huitième les 27 et 28 octobre respectivement. Son groupe consultatif (CAJ-AG) a tenu sa troisième session le 1^{er} novembre 2008. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante-quatrième session du 7 au 9 avril 2008. Le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) s'est réuni à Genève le 8 janvier et les 7 et 8 avril 2008. Pour de plus amples renseignements sur les travaux du CAJ et du TC, prière de se reporter aux documents C/42/9, C/43/9, C/42/10 et C/43/10.

26. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-neuvième session à Lisbonne (Portugal) du 2 au 6 juin 2008. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa quarante-et-unième session à Wageningen (Pays-Bas) du 9 au 13 juin 2008. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa quarante-deuxième session à Cracovie (Pologne) du 23 au 27 juin 2008. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa trente-septième session à Nelspruit (Afrique du Sud) du 14 au 18 juillet 2008. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa vingt-sixième session à Jeju (République de Corée) du 2 au 5 septembre 2008. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa onzième session à Madrid (Espagne) du 16 au 18 septembre 2008. Chacune des sessions des groupes de travail techniques a été précédée d'un atelier préparatoire.

III. COURS, SÉMINAIRES, ATELIERS, MISSIONS, CONTACTS IMPORTANTS

Activités individuelles

27. Le 17 janvier, à Bonn (Allemagne) le Bureau de l'Union ("le Bureau") a eu un entretien avec des représentants du Ministère allemand de l'agriculture au sujet des questions budgétaires de l'UPOV. Il a également participé à Berlin, les 17 et 18 janvier, à la cérémonie d'ouverture et à différentes manifestations de la "Semaine verte internationale".
28. Du 21 au 25 janvier, le Bureau a assisté à la sixième session du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (ABSWG-6) de la CDB, qui s'est tenue au Palais des Nations à Genève (Suisse). L'objectif principal de cette session était d'examiner un régime international en matière d'accès et de partage des avantages qui devrait être adopté à la dixième réunion de la Conférence des Parties de la CDB (COP-10), prévue à Nagoya (Japon) en 2010.
29. Le 22 janvier, à Paris (France), le Bureau a assisté à une réunion du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.
30. Les 23 et 24 janvier, à Paris, le Bureau a assisté à la quatrième réunion du Groupe de travail sur l'identité et la pureté des variétés, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
31. Les 24 et 25 janvier, à Paris, le Bureau a assisté à une réunion du Groupe consultatif élargi de l'OCDE.
32. Le 30 janvier s'est tenue à Genève une réunion entre le Bureau et des représentants de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA); elle a porté sur les moyens de renforcer la coopération entre l'UPOV et la CIOPORA.
33. Les 5 et 6 février, à Genève, des réunions de consultation ont eu lieu entre M. Yuri Rogovskiy, vice-président de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des résultats d'une sélection, et le Bureau concernant l'établissement du texte officiel de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV en russe.
34. Le 11 février, à Phnom Penh (Cambodge), le Bureau a organisé un atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, en coopération avec le Ministère cambodgien de l'industrie, des mines et de l'énergie (MIME) et avec le concours financier du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche (MAFF). Le Bureau a présenté des exposés sur la Convention UPOV, l'examen des variétés et la coopération en matière de protection des obtentions végétales. Le Japon, la Suisse et le Viet Nam ont fait part de leurs expériences dans le domaine de la protection des obtentions végétales. L'atelier a été suivi par 63 participants.
35. Le 12 février, à Phnom Penh également, le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires du Gouvernement cambodgien au sujet des modifications qu'il serait recommandé d'apporter au projet de loi sur la protection du droit d'obteneur et de la procédure d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

36. Le 14 février, à Vientiane (République démocratique populaire lao), s'est tenu un atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé par le Bureau en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle, de la normalisation et de la métrologie de la République démocratique populaire lao et avec le concours financier du MAFF japonais. Environ 35 participants étaient présents.

37. Le 15 février, également à Vientiane, le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et des forêts, du Ministère de la justice, de l'Assemblée nationale, des services de propriété intellectuelle et du Département de la propriété intellectuelle, des normes, de la technologie et de la métrologie, Agence pour la science, la technologie et l'environnement, au sujet des dispositions de la loi sur la propriété intellectuelle relatives à la protection des obtentions végétales et des modifications recommandées pour mise en conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

38. Le 18 février, à Hanoi (Viet Nam), le Bureau a organisé, en coopération avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam et avec le concours financier du MAFF japonais, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Des exposés ont été présentés sur certains éléments de la Convention UPOV. Plusieurs pays – Australie, Japon, Pays-Bas et Suisse – ont fait part de leurs expériences en matière de protection des obtentions végétales. Un représentant de l'Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA) a présenté le point de vue des semenciers sur la protection des obtentions végétales. L'atelier a été suivi par 125 participants.

39. Le 19 février, également à Hanoi, le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, au sujet des modifications qui pourraient être apportées à la loi sur la propriété intellectuelle suivant les recommandations du Conseil de l'UPOV.

40. Le 21 février s'est tenu à Singapour un atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé par le Bureau en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) et l'Autorité agroalimentaire et vétérinaire de Singapour (AVA), avec le concours financier du MAFF japonais. L'UPOV a présenté des exposés sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et sur l'intérêt d'étendre le champ d'application de la protection des obtentions végétales. Plusieurs pays – Australie, Japon, et Suisse – ont fait part de leurs expériences en matière de protection des obtentions végétales. Un représentant de l'APSA a présenté le point de vue des sélectionneurs sur la protection des obtentions végétales. L'atelier a été suivi par 33 participants.

41. Le 22 février, également à Singapour, le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires de l'IPOS et de l'AVA et a répondu à des questions précises posées par les experts singapouriens sur l'élaboration de principes directeurs d'examen nationaux. Il a également été question de l'extension de la protection à tous les genres et espèces, et des genres et espèces pour lesquels une disposition relative aux semences de ferme pourrait être opportune. À cette réunion de consultation ont participé 10 personnes.

42. Du 25 au 29 février, le Bureau Du 25 au 29 février, le Bureau a fait des exposés au cours de formation à la "protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV", organisée par l'Académie mondiale de la propriété intellectuelle de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) à Alexandria, Virginie

(États-Unis d'Amérique). Les 27 participants ont reçu des informations et des documents destinés à les aider à dispenser une formation concernant la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.

43. Du 25 au 29 février, à Genève, le Bureau a assisté aux parties intéressées de la douzième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

44. Le 28 février, le Bureau a reçu la visite de Mlle Thidakoon Saenudom, agronome à la Division de la protection des obtentions végétales du Département thaïlandais de l'agriculture, et il a été informé des faits récents intervenus dans le domaine de la protection des obtentions végétales en Thaïlande.

45. Le 29 février, le Bureau a reçu la visite de M. Hojjat Khademi, directeur du Service de la protection juridique de l'Institut de certification des semences et des plantes (SPCRI) de la République islamique d'Iran. M. Khademi a annoncé que M. Mesbach avait succédé à M. Majid Dehghan-Shoar à la direction du SPCRI. M. Khademi a demandé l'assistance de l'UPOV aux fins du renforcement des capacités dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

46. Les 5 et 6 mars, à Angers (France), le Bureau a assisté à la réunion de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne avec des représentants des services d'examen de l'Office.

47. Le 7 mars, à Rome (Italie), le Bureau a assisté à une réunion du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

48. Le 12 mars, à Baku (Azerbaïdjan), le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires du Gouvernement azerbaïdjanais sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Cette réunion était organisée par l'Agence d'État pour la normalisation, la métrologie et les brevets en coopération avec le Ministère de l'agriculture de l'Azerbaïdjan et avec l'aide financière du MAFF japonais.

49. Les 12 et 13 mars, à Paris, le Bureau a assisté à deux réunions de groupes d'experts de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), respectivement consacrées aux thèmes "*Ressources génétiques et sélection de la vigne*" et "*Droit et information du consommateur*". À ces deux occasions, le Bureau a présenté un exposé sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV.

50. Le 13 mars, le Bureau a assisté aux parties intéressées d'une réunion du Conseil des ADPIC au siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève.

51. Le 13 mars, à Almaty (Kazakhstan), le Bureau a assuré un atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé en coopération avec le Ministère de la justice de la République du Kazakhstan avec le concours financier du MAFF japonais. L'atelier a réuni une cinquantaine de participants.

52. Le 14 mars, à Almaty également, le Bureau a mené une réunion de consultation avec des fonctionnaires kazakhs, organisée par le Comité des droits de propriété intellectuelle du Ministère de la justice du Kazakhstan. Une trentaine de représentants de ministères et

organismes publics y ont participé. Il y a été question des étapes requises pour l'adhésion du Kazakhstan à la Convention UPOV.

53. Le 31 mars, le Bureau a reçu la visite de M. Ata Annaniyazov, chef adjoint du Département des brevets à l'Office turkmène des brevets, Ministère de l'économie et du développement du Turkménistan. M. Annaniyazov a annoncé que le projet de loi sur la protection des résultats d'une sélection serait soumis au parlement dans les six mois.

54. Le 31 mars, le Bureau a participé à une réunion par conférence téléphonique du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

55. Le 4 avril, le Bureau a présenté un exposé intitulé "Introduction à l'UPOV et à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV" à des hauts fonctionnaires de la République du Soudan en visite au siège de l'UPOV/OMPI dans le cadre d'un voyage d'étude.

56. Les 14 et 15 avril, le Bureau a présenté des exposés aux membres du personnel de l'OMPI sur le système UPOV de protection des obtentions végétales dans le cadre d'un cours général sur la propriété intellectuelle.

57. Le 17 avril, le Bureau a assisté à une réunion des conseillers juridiques d'organisations internationales à Genève, organisée par la Mission permanente de la Suisse à Genève.

58. Le 28 avril, le Bureau a participé à une réunion par conférence téléphonique du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

59. Le 13 mai, le Bureau a assuré une session de formation à la protection des obtentions végétales dans le cadre d'un programme de formation mis en place par l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Sida), intitulé "Ressources génétiques et propriété intellectuelle" (Cours GRIP), qui s'est déroulé à Svalöv (Suède) du 7 au 28 mai.

60. Le 21 mai, le Bureau a participé à une réunion par conférence téléphonique du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

61. Les 22 et 23 mai, à Bonn (Allemagne), le Bureau a assisté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-9), qui s'est tenue du 19 au 30 mai. Le Bureau a participé aux séances consacrées aux points suivants de l'ordre du jour : point 4.1 "Accès et partage des bénéfices" et point 4.13 "Coopération avec les autres conventions, et les organisations et initiatives internationales, et engagement des parties prenantes", qui avaient lieu les 22 et 23 mai. Le Bureau a expliqué la position de l'UPOV qui avait été communiquée au Secrétariat de la CDB dans une lettre en date du 17 avril. Le 23 mai, en marge de la conférence, sous le titre "Rôle de la protection des obtentions végétales pour relever les défis actuels et futurs", le Bureau a présenté une introduction à l'UPOV, à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et à l'incidence de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.

62. Du 26 au 28 mai, à Prague (République tchèque), le Bureau a participé au Congrès mondial sur les semences de 2008. À une session du comité des sélectionneurs de la *International Seed Federation* (ISF), le Bureau a fait un exposé succinct des faits récents à l'UPOV.

63. Les 4 et 5 juin, à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine), le Bureau a prêté son assistance pour élaborer les dispositions supplémentaires et les modifications qu'il serait nécessaire d'incorporer à la loi sur les obtentions végétales agricoles examinée par le Conseil de l'UPOV à sa vingt-cinquième session extraordinaire, tenue à Genève le 11 avril 2008. La Communauté européenne a apporté un appui financier dans le cadre de son programme multibénéficiaire. La réunion était présidée par M. Hristijan Delev, secrétaire d'État au Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'hydrologie.
64. Les 12 et 13 juin, à Schwäbisch Hall (Allemagne), le Bureau a participé à la célébration du centenaire de l'organisme de sélection végétale *Pflanzenzucht Oberlimpurg* (PZO).
65. Du 15 au 21 juin, des experts en protection des obtentions végétales d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Kirghizistan ont effectué un voyage d'étude organisé par le Bureau en Europe, avec l'aide d'un expert d'Ukraine et l'aide financière du MAFF japonais. Le groupe a été reçu par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) à Berne, l'OCVV de la Communauté européenne à Angers (France), le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) à Angers (France), et par le Bureau.
66. Le 17 juin, le Bureau a assisté aux séances l'intéressant du Conseil des ADPIC, réuni au siège de l'OMC à Genève.
67. Le 17 juin, à Wageningen (Pays-Bas), le Bureau a présenté une conférence dans le cadre du onzième cours international sur la protection des obtentions végétales. Avant le cours à Wageningen, les étudiants avaient eu la possibilité de participer au cours d'enseignement à distance de l'UPOV.
68. Les 17 et 18 juin, à Bologne (Italie), le Bureau a assisté à la réunion annuelle de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) et à des réunions du Comité des variétés et du Groupe de travail sur les techniques moléculaires de l'ISTA.
69. Le 19 juin, au siège de l'OMPI/UPOV, le Bureau a présenté un exposé intitulé "Introduction à l'UPOV et à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV" dans le cadre du Séminaire interrégional de niveau intermédiaire de l'OMPI sur la propriété intellectuelle. Ont suivi ce séminaire 90 participants des offices de propriété intellectuelle de 63 pays et deux organisations.
70. Les 19 et 20 juin, à Séoul (République de Corée), le Bureau a donné des conférences dans le cadre du cours de formation à la protection des obtentions végétales organisé par le Service coréen des semences et des variétés (KSVS) et l'Agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA).
71. Du 24 au 27 juin, à Tunis (Tunisie), le Bureau a organisé, en coopération avec le Ministère tunisien de l'agriculture et des ressources hydrauliques et l'USPTO, un séminaire régional sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et un atelier sur l'examen des obtentions végétales. Le séminaire a été suivi par 30 participants, dont 21 provenaient de membres de l'UPOV et neuf d'États ayant le statut d'observateur.
72. Le 1^{er} juillet, le Bureau a reçu la visite de M. Sonam Lhundrup, chef de la section juridique et territoriale de la Division des politiques et de la planification au Ministère de l'agriculture du Gouvernement royal du Bhoutan. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'un programme de formation à la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI. M. Lhundrup a

reçu des informations sur les principes de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, l'incidence de la protection des obtentions végétales, les liens entre la Convention UPOV et d'autres traités internationaux, ainsi que sur les aspects techniques de la mise en œuvre d'une protection des obtentions végétales. Il a expliqué que la législation en projet au Bhoutan aurait besoin d'être considérablement modifiée et explicitée.

73. Le 7 juillet, à Genève, le Bureau a présenté un exposé au Colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle.

74. Du 9 au 11 juillet s'est tenu à Johannesburg un "Cours régional de formation à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV", organisé par le Bureau en coopération avec le Département de l'agriculture de l'Afrique du Sud et l'USPTO. Ce cours s'adressait spécifiquement à des participants de pays membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Les conférenciers invités venaient de l'USPTO, du Kenya, de la SADC, de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA). Le cours a été suivi par 26 participants des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Maurice, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

75. Le 18 juillet, le Bureau a présenté un exposé dans le cadre du cours d'été de l'OMPI sur la propriété intellectuelle.

76. Le 22 juillet, le Bureau a participé à une réunion par conférence téléphonique du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

77. Du 23 au 25 juillet, à Tokyo (Japon), le Bureau a participé à la première réunion du Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale, au séminaire international pour une meilleure compréhension de la protection des obtentions végétales et à une visite technique, ces manifestations ayant été organisées par le MAFF japonais en coopération avec l'UPOV. Le forum a réuni des hauts fonctionnaires des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et du Japon, de la Chine et de la République de Corée. Les participants au forum ont arrêté des principes d'assistance mutuelle et de coopération en matière de protection des obtentions végétales dans la région et envisagé un programme d'activités spécifiques. L'expérience acquise par l'UPOV et ses conseils ont été jugés essentiels pour tout système de protection des obtentions végétales. Le séminaire international a été suivi par quelque 150 participants parmi lesquels des fonctionnaires gouvernementaux, des scientifiques et des représentants du secteur privé. Des exposés ont été présentés par des conférenciers des pays et organisations suivants : Australie, Chine, Communauté européenne, États-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas, Viet Nam et l'Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA).

78. Le 24 juillet, le Bureau a reçu la visite de Mme Wati Zuallcoble, vice-directrice générale de l'Office de propriété intellectuelle de Malaisie, et de M. Wan A. Rushid Yusri, second secrétaire à la Mission permanente de Malaisie. Des informations ont été fournies sur la situation actuelle de la Malaisie en ce qui concerne l'adhésion à la Convention UPOV.

79. Le 28 juillet, à Bangkok (Thaïlande), à la demande du Département de l'agriculture de la Thaïlande, le Bureau a participé à une réunion sur la protection des obtentions végétales avec des acteurs nationaux. L'objectif était d'expliquer les principes de la Convention UPOV

et l'incidence de la protection des obtentions végétales. Une quarantaine de représentants du secteur privé et du secteur public étaient présents.

80. Le 31 juillet, à Paris (France), le Bureau a participé à une réunion préparatoire du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

81. Le 25 août, à Tokyo, le Bureau a présenté un exposé sur les faits récents à l'UPOV dans le cadre d'un atelier organisé par la Société pour l'innovation technique dans l'agriculture, les forêts et la pêche (STAFF).

82. Du 26 au 29 août, à Tsukuba (Japon), le Bureau a donné des conférences dans le cadre du cours de formation à la protection des droits d'obtenteur organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui s'est tenu du 25 août au 7 novembre au Centre international de la JICA. Parallèlement au cours de la JICA, les étudiants ont eu la possibilité de participer au cours d'enseignement à distance de l'UPOV.

83. Les 29 et 30 août s'est tenu à Jeju (République de Corée) un atelier sur les protocoles d'essai et le traitement des données, organisé par le Bureau en coopération avec le Service coréen des semences et des variétés, avec des conférenciers fournis par l'Allemagne, la France, le Japon et le Royaume-Uni. L'atelier a réuni 34 participants de six membres de l'UPOV.

84. Du 8 au 10 septembre, le Bureau a participé et fait des déclarations à la troisième Réunion de hauts fonctionnaires sur l'agriculture, de l'Organisation de coopération économique (ECO) et à la quatrième Réunion ministérielle de l'ECO sur l'agriculture, à Bakou. Dans la déclaration ministérielle, il est demandé à l'UPOV de fournir une assistance aux États membres de l'ECO en vue de leur adhésion à la Convention UPOV. En marge de la réunion, le Bureau a tenu des consultations avec les chefs de délégation de l'Azerbaïdjan, de l'Iran (République islamique d'), du Kazakhstan, du Pakistan et de la Turquie, notamment.

85. Le 12 septembre, le Bureau a participé à une réunion par conférence téléphonique du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

86. Le 22 septembre, le Bureau a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV dans le cadre du programme international de formation de niveau avancé sur la sélection végétale et la production semencière organisé par l'Agence Sida à Svalöv. Vingt-cinq participants (obtenteurs, scientifiques et administrateurs) de pays en développement étaient présents.

87. Le 23 septembre, le Bureau a reçu la visite de M. Dorian Chiroşca, directeur général, et Mme Maria Rojnevschi, directrice du Département de la promotion et de la publication de la propriété intellectuelle, de l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI) de la République de Moldova. Le programme d'un séminaire national sur la protection juridique des obtentions végétales en République de Moldova, prévu pour le 30 septembre 2008 à Chisinau, a été examiné (voir le paragraphe 92).

88. Le 24 septembre, le Bureau a reçu la visite de M. Richard Aching, examinateur principal à l'Office de propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago. Le programme d'un séminaire sur la protection des variétés végétales dans le cadre de l'UPOV à l'intention de représentants des États des Caraïbes, prévu pour la fin 2008, a été examiné.

89. De même, le 24 septembre, le Bureau a rencontré M. Rashad Novruzov, troisième secrétaire chargé des affaires économiques, environnementales et scientifiques à la Mission permanente de la République azerbaïdjanaise à Genève. Lors de cette rencontre, les suites à donner à la quatrième Réunion ministérielle de l'ECO sur l'agriculture (voir le paragraphe 84) ont été examinées en ce qui concerne la protection des variétés végétales en Azerbaïdjan.

90. Le 26 septembre, le Bureau a participé au Comité d'experts sur la protection des obtentions végétales (*Fachausschuß für den Schutz von Pflanzenzüchtungen*) de l'Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (*Deutsche Vereinigung für Gewerblichen Rechtsschutz* (GRUR) à Munich (Allemagne).

91. Le 29 septembre, à Chisinau (République de Moldova), une délégation du Bureau a été reçue par S. E. M. Anatol Gorodenco, ministre de l'agriculture et de l'industrie alimentaire. Le ministre a exprimé le point de vue selon lequel la loi sur la protection des variétés végétales de la République de Moldova, qui était entrée en vigueur le 6 septembre 2008, et les procédures administratives correspondantes rationalisées favoriseraient la reconnaissance de nouvelles variétés en République de Moldova. M. Vasile Pojoga, président de la Commission d'État pour l'examen et l'enregistrement des variétés végétales en République de Moldova, était également présent.

92. Le 30 septembre, également à Chisinau, dans les locaux de l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI), le Bureau a participé à la célébration du dixième anniversaire de la protection des variétés végétales en République de Moldova et a présenté un exposé lors d'un séminaire national sur la protection juridique des obtentions végétales. Quelque 40 participants étaient présents, représentant l'administration, les chercheurs et les obtenteurs.

93. Le 2 octobre, au siège de l'OMPI/UPOV, le Bureau a fait un exposé aux étudiants de maîtrise de droit de l'Université de Turin, Italie, sur le rôle des organisations internationales dans la configuration des droits de propriété intellectuelle au regard de l'UPOV.

94. Du 6 au 9 octobre, à Antalya (Turquie), le Bureau a organisé le quatrième atelier régional de l'Asie centrale et occidentale sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, en coopération avec le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la Turquie et avec l'aide financière du MAFF japonais. Y ont pris part un total de 60 experts, dont 12 de membres de l'UPOV (Allemagne, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, France, Japon, Kirghizistan, Ouzbékistan et Ukraine), huit experts de non-membres de l'UPOV (Iran, Kazakhstan, Pakistan, Tadjikistan), un représentant de l'ISF et quelque 30 participants de la Turquie.

95. Le 9 octobre, à Paris, le Bureau a assisté à une réunion du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

96. Le 12 octobre, à Santiago (Chili), le Bureau a participé au cinquième séminaire international "*Nueva Ley de Propiedad Intelectual Vegetal: Impacto para la Innovación Tecnológica*", organisé par l'Association nationale des producteurs de semences du Chili (ANPROS). Y ont pris part quelque 80 personnes dont les membres et des conseillers du parlement, des obtenteurs, des fonctionnaires de l'État et des conseils en propriété intellectuelle. Le Bureau a donné une conférence sur l'Acte de 1978 et l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

97. Le 13 octobre, à Genève, le Bureau a assisté à une conférence de l'ambassadeur Paul Seger, directeur, Direction du droit public international, Département fédéral suisse des affaires étrangères, intitulée "*La Genève internationale et la nouvelle loi fédérale sur l'État hôte*".

98. Du 13 au 17 octobre, à Genève, le Bureau a participé aux parties intéressantes de la treizième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI.

99. Le 14 octobre, à Bruxelles (Belgique), le Bureau a participé à la réunion annuelle de l'*European Seed Association* (ESA).

100. Du 14 au 17 octobre, à Cartagena de Indias (Colombie), le Bureau a assisté au XXI^e Séminaire panaméricain de semences, organisé par la Fédération latino-américaine des semences (FELAS). Y ont pris part quelque 250 personnes issues des secteurs public et privé du Brésil, de la Bolivie, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Équateur, du Guatemala, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine et du Venezuela. Des représentants de l'Argentine et de l'Uruguay y ont assisté en qualité d'observateurs. Le Bureau a donné une conférence sur l'impact du droit d'obtenteur.

101. Le 17 octobre, à Genève, le Bureau s'est réuni avec une délégation suisse pour partager des informations sur le cadre juridique entre la Suisse et la Principauté du Liechtenstein ainsi que sur la procédure à suivre par la Principauté pour devenir membre de l'Union.

102. Les 20 et 21 octobre, à Bogota (Colombie), le Bureau a fait des exposés sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV dans le cadre d'un séminaire sur le droit de l'obtenteur – Réseau de propriété intellectuelle du secteur agricole, organisé par l'UPOV en coopération avec l'*Instituto Colombiano Agropecuario* (ICA), l'*Instituto Colombiano para el Desarrollo de la Ciencia y la Tecnología* (Colciencias) et la *Corporación Red Especializada de Centros de Investigación y Desarrollo Tecnológico del Sector Agropecuario de Colombia* (CENIREC). Ce séminaire faisait partie du projet de l'OMPI pour la mise en place de réseaux de propriété intellectuelle en Colombie. Y ont assisté 23 participants venus d'universités, d'instituts de recherche publics sur le café et le sucre, de l'association de cultivateurs de plantes ornementales, de conseils en propriété intellectuelle et de l'association des obtenteurs.

103. Le 21 octobre, à Genève, le Bureau a rencontré des représentants de l'ISF afin de coordonner des questions revêtant un intérêt commun pour l'UPOV et l'ISF.

104. Le 24 octobre, le Bureau a organisé une visioconférence avec les participants au cours de formation de la JICA sur la protection du droit d'obtenteur.

105. Le 4 novembre, à Haarlem (Pays-Bas), le Bureau a assisté à la réunion du Comité de la propriété intellectuelle de l'ISF.

106. Le 7 novembre, à Djakarta (Indonésie), le Bureau a participé au séminaire international de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur la protection des obtentions végétales, organisé conjointement par l'APEC et le Centre pour la protection des obtentions végétales du Ministère de l'agriculture de l'Indonésie, en coopération avec la Division de la propriété intellectuelle du MAFF japonais. Y ont assisté quelque 100 participants, dont des conférenciers du Bureau, de l'Australie, de la CIOPORA, de l'Indonésie, du Japon, du

Viet Nam, des fonctionnaires de l'État du Cambodge, de la Chine, du Japon, de la Malaisie, du Myanmar, des Philippines, de la République de Corée, de la Thaïlande, du Viet Nam ainsi que des participants indonésiens locaux.

107. Le 9 novembre, à Hyderabad (Inde), l'UPOV et l'APSA ont organisé un atelier conjoint sur la protection des obtentions végétales. Quelque 50 participants, y compris des obtenteurs prenant part au Congrès de l'APSA sur les semences "Asia Seed 2008" et des fonctionnaires de l'État invités par l'APSA et l'UPOV, ont assisté à l'atelier.

108. Les 10 et 11 novembre, à Hyderabad (Inde), le Bureau a assisté au Congrès des l'APSA sur les semences "Asia Seed 2008". Il a pris part le 10 novembre à la réunion du comité permanent sur la propriété intellectuelle et, le 11 novembre, à des séances de travail techniques. Quelque 900 personnes des membres de l'APSA dont des obtenteurs, des négociants de semences et des fonctionnaires de l'État ont pris part au Congrès.

109. Le 13 novembre, à New Delhi (Inde), le Bureau s'est réuni avec des fonctionnaires du Département de l'agriculture et de la coopération du Ministère de l'agriculture de l'Inde. Durant cette réunion, le Gouvernement de l'Inde a confirmé l'intention de son pays de devenir un membre de l'Union sur la base de l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

110. Du 17 au 21 novembre, à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), le Bureau, en coopération avec l'Office espagnol des obtentions végétales (OEVV), l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et l'OMPI, a organisé le septième cours pour les pays ibéro-américains sur la protection des obtentions végétales. À ce cours ont participé 37 experts de 18 pays directement concernés ou censés l'être dans l'avenir par l'examen DHS. Des experts de la Bolivie, de l'Espagne, de l'OMPI et du Bureau y ont donné des conférences. Pour se préparer, neuf des participants se sont vus donner la possibilité de suivre le cours d'enseignement à distance de l'UPOV DL-205.

111. Les 18 et 19 novembre, à Genève, le Bureau a assisté à l'Assemblée générale de la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural.

112. Les 24 et 25 novembre, à Quito (Équateur), le Bureau, avec l'office de la propriété intellectuelle de l'Équateur (*Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual* (IEPI)), a organisé un séminaire international sur l'application du droit d'obtenteur.

113. Le 25 novembre, le Bureau a participé à une réunion par conférence téléphonique du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

114. Les 2 et 3 décembre, à Angers (France), le Bureau a participé à une réunion de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne avec des représentants des services d'examen de l'Office.

115. Le 11 décembre, le Bureau a assisté à une réunion des conseillers juridiques d'organisations internationales à Genève, organisée par la Mission permanente de la Suisse à Genève.

116. Le 18 décembre, à Berne (Suisse), le Bureau a rencontré le vice-directeur de la Direction des moyens de production agricole de l'Office fédéral de l'agriculture.

Cours d'enseignement à distance

117. Deux sessions du cours d'enseignement à distance de l'UPOV DL-205 en français, allemand, anglais et espagnol ont eu lieu respectivement du 14 avril au 18 mai 2008 et du 1^{er} septembre au 5 octobre 2008. L'annexe II indique comment se répartissaient les étudiants inscrits au cours DL-205.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

118. Le Bureau a fourni une assistance concernant la législation relative à la protection des obtentions végétales aux membres de l'Union ci-après : l'Azerbaïdjan, au Brésil, au Chili, au Kirghizistan, au Nicaragua, à Singapour et au Viet Nam.

119. Le Bureau a fourni des informations sur les éléments requis pour le dépôt d'un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, ou de ratification de cet acte aux membres de l'Union ci-après : à l'Afrique du Sud, au Costa Rica, à la Géorgie, à la Slovaquie et à la Suisse.

120. Le Bureau a fourni des avis et une assistance concernant l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et/ou la procédure d'adhésion à la Convention UPOV à des membres potentiels de l'Union. Le Bureau a formulé des observations verbalement ou par écrit, a rendu visite à des services ou a reçu des représentants d'États et d'organisations afin de donner les conseils demandés. Il a eu à cet effet des contacts avec les pays et organisations ci-après : Algérie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bhoutan, Cambodge, Égypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Maurice, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Oman, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Serbie, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, OAPI, ARIPO et SADC.

121. Le Bureau a rencontré des représentants d'organisations internationales afin de coordonner les activités ou de fournir des informations sur l'UPOV. Il a ainsi participé à des réunions et à des discussions avec l'ARIPO, la CDB, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'OAPI, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, le Conseil des ADPIC de l'OMC, le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), l'ISTA, l'OCDE et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

122. Le Bureau a rencontré régulièrement des associations professionnelles afin de suivre les progrès enregistrés dans l'application pratique de la protection des obtentions végétales aux niveaux mondial et régional. Ont eu lieu en particulier des réunions avec l'ISF et la CIOPORA, ainsi qu'avec l'AFSTA, l'APSA et l'ESA.

V. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UPOV EN 2008

123. On trouvera dans l'annexe II du présent document une synthèse des résultats obtenus par l'UPOV en 2008 sur la base des travaux du Conseil, de ses organes subsidiaires et du Bureau. Un aperçu des missions réalisées par le personnel du Bureau est donné dans l'annexe III.

VI. PUBLICATIONS

124. Le Bureau a publié :

a) des éditions actualisées du dépliant intitulé "L'UPOV, ses activités, son rôle", qui contient des informations sur l'Union et la protection des obtentions végétales, en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe (publication UPOV n° 437);

b) un numéro de "Plant Variety Protection", la Gazette et *Newsletter* de l'UPOV, en version électronique, en décembre;

c) six disques mis à jour dans la série constituant la "base de données de l'UPOV sur les variétés végétales" (UPOV-ROM);

d) les documents TGP/4/1 "Constitution et maintien des collections de variétés" et TGP/9/1 "Examen de distinction"; et

e) les principes directeurs d'examen suivants ont été adoptés :

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/16/8 Annex	Rice: example varieties (North East Asia)	Riz: exemples de variétés (Asie du Nord-Est)	Reis: Beispielsorten (Nordostasien)	Arroz: variedades ejemplo (Asia del Nordeste)	Oryza sativa L.
TG/22/10	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	Fragaria L.
TG/24/6	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie, Weihnachtsstern	Flor de Pascua	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
TG/40/7	Blackcurrant, Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Grosellero negro, Casis	Ribes nigrum L.
TG/46/7	Onion, Shallot, Grey Shallot	Oignon, Échalote, Échalote grise	Zwiebel, Schalotte, Graue Schalotte	Cebolla, Chalota	Allium cepa (Cepa Group), Allium cepa (Aggregatum Group) and Allium oschaninii O. Fedtsch. and hybrids between them
TG/50/9	Grapevine	Vigne	Rebe	Vid	Vitis L.
TG/60/7	Beetroot, Garden Beet	Betterave rouge, Betterave potagère	Rote Rübe, Rote Bete	Remolacha de cocona, Remolacha de mesa, Remolacha roja	Beta vulgaris L. var. conditiva Alef., Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. esculenta L., Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. hortensis
TG/78/4	Kalanchoe	Kalanchoe	Flammendes Käthen	Kalancho	Kalanchoe blossfeldiana Poelln. and its hybrids
TG/85/7	Leek	Poireau	Porree	Puerro	Allium porrum L.

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/152/4	Chamomile	Camomille	Kamille	Manzanilla	Matricaria recutita L., Chamomilla recutita (L.) Rauschert
TG/176/4	Osteospermum	Ostéospermum	Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum L. and hybrids with Dimorphotheca Vaill.
TG/193/1	Bird's foot trefoil; Big trefoil; Broad leaf trefoil; Narrow leaf trefoil; Lotus subbiflorus	Cornette, cube, Lotier corniculé; - ; Lotier velu; Lotier des marais; - ; -	Hornschotenklee, Hornklee; - ; Sumpfschotenklee, Sumpf-Hornklee; Schmalblättriger Hornklee; -	Loto de los prados; Lotus pedunculatus; Loto de los pantanos; Lotus tenuis; Lotus subbiflorus	Lotus corniculatus L.; Lotus pedunculatus Cav.; Lotus uliginosus Schkuhr; Lotus tenuis Waldst. et Kit. ex Willd., Lotus glaber Mill.; Lotus subbiflorus Lag., Lotus suaveolens Pers.
TG/238/1	Tea	Théier	Tee, Teestrauch	Té	Camellia sinensis (L.) O. Kuntze
TG/239/1	Hawthorn	Aubépine	Weißdorn	Espino, Espinero, Manzanilla, Marjoleto, Marzoletto, Tejocote	Crataegus L.
TG/240/1	Common Sea Buckthorn, Sallowthorn, Sea-buckthorn	Argasse, Argousier, Grisset	Sanddorn	Espino amarillo, Espino falso	Hippophae rhamnoides L.
TG/241/1	Nemesia	Nemesia	Nemesia	Nemesia	Nemesia Vent.
TG/242/1	Portulaca, Purslane	Pourpier	Portulak	Verdolago	Portulaca oleracea L.
TG/243/1	Festulolium	Festulolium	Festulolium	Festulolium, Festuca, Canüela	×Festulolium Aschers. et Graebn.
TG/244/1	Lincoln's-weed, Sand mustard, Sand rocket, Wall rocket, Wild rocket	Roquette sauvage	Wilde Rauke	Roqueta silvestre	Diplotaxis tenuifolia (L.) DC.
TG/245/1	Arugula, Cultivated Rocket, Garden Rocket, Rocket-salad, Rugula, Salad Rocket	Roquette cultivée	Ölrauke, Rauke, Ruke, Rukola, Senfrauke	Oruga común, Roqueta	Eruca sativa Mill.
TG/246/1	Marigold	Studentenblume	Tagète	Clavel de las Indias, Clavelón, Cempoalxóchitl	Tagetes L.
TG/247/1	Amaranth	Amarante	Amarant, Fuchsschwanz	Amaranto	(Amaranthus L. excluding ornamental varieties)
TG/248/1	Common Millet	Rispenhirse	Millet commun	Mijo común	Panicum miliaceum L.
TG/249/1	Coffee	Caféier	Kaffee	Cafeto	Coffea arabica L.; C. canephora Pierre ex A. Froehner; C. arabica × C. canephora hybrids

f) les principes directeurs corrigés suivants ont été publiés sur le site Web de l'UPOV :

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/26/5 Corr.	Chrysanthemum, Florists Chrysanthemum, Perennial Chrysanthemum	Chrysanthème	Chrysantheme	Crisantemo	<i>Chrysanthemum</i> × <i>grandiflorum</i> Ramat., <i>Chrysanthemum</i> × <i>morifolium</i> Ramat, <i>Dendranthema</i> × <i>grandiflorum</i> (Ramat.) Kitam., <i>Dendranthema</i> × <i>morifolium</i> (Ramat) Tzvelev
	Ajania, Gold and Silver Chrysanthemum, Iso- giku		Gold- und Silber- Chrysantheme		<i>Ajania pacifica</i> Bremer and Humphries, <i>Chrysanthemum</i> <i>pacificum</i> Nakai
TG/86/5 Corr.	Anthurium	Anthurium	Flamingoblume		<i>Anthurium</i> Schott
TG/238/1 Corr.	Tea	Théier	Tee, Teestrauch	Té	<i>Camellia sinensis</i> (L.) O. Kuntze

125. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

MEMBRES DE L'UNION

La présente annexe indique la situation des membres de l'Union vis-à-vis de la Convention et de ses divers actes, au 31 décembre 2008 (voir les articles 31 et 32 de la Convention de 1961, l'article 32.1) de l'Acte de 1978 et l'article 34.2) de l'Acte de 1991).

- Première ligne : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961
- Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972
- Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978
- Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Albanie	- - - -	- - - 15 septembre 2005	- - - 15 octobre 2005
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 1 ^{er} juin 2004	- - 14 juillet 1994 1 ^{er} juillet 2004
Azerbaïdjan	- - - -	- - - 9 novembre 2004	- - - 9 décembre 2004
Bélarus	- - - -	- - - 5 décembre 2002	- - - 5 janvier 2003

C/43/2
Annexe I, page 2

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Communauté européenne	- - - -	- - - 29 juin 2005	- - - 29 juillet 2005
Costa Rica	- - - -	- - - 12 décembre 2008	- - - 12 janvier 2009
Croatie	- - - -	- - - 1 ^{er} août 2001	- - - 1 ^{er} septembre 2001

C/43/2
Annexe I, page 3

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - 18 juin 2007	18 mai 1980 18 mai 1980 - 18 juillet 2007
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 20 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Géorgie	- - - -	- - - 29 octobre 2008	- - - 29 novembre 2008
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 1 ^{er} décembre 2002	- - 16 avril 1983 1 ^{er} janvier 2003
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -

C/43/2
Annexe I, page 4

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Islande	- - - -	- - - 3 avril 2006	- - - 3 mai 2006
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Jordanie	- - - -	- - - 24 septembre 2004	- - - 24 octobre 2004
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000
Lettonie	- - - -	- - - 30 juillet 2002	- - - 30 août 2002
Lituanie	- - - -	- - - 10 novembre 2003	- - - 10 décembre 2003
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Maroc	- - - -	- - - 8 septembre 2006	- - - 8 octobre 2006

C/43/2
Annexe I, page 5

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Ouzbékistan	- - - -	- - - 14 octobre 2004	- - - 14 novembre 2004
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 15 juillet 2003-	- - 11 novembre 1989 15 août 2003
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Corée	- - -	- - - 7 décembre 2001	- - - 7 janvier 2002
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998

C/43/2
Annexe I, page 6

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
République dominicaine	- - - -	- - - 16 mai 2007	- - - 16 juin 2007
République tchèque ¹	- - - -	- - - 24 octobre 2002	- - 1 ^{er} janvier 1993 24 novembre 2002
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 mars 2001
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Singapour	- - - -	- - - 30 juin 2004	- - - 30 juillet 2004
Slovaquie ¹	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 1 ^{er} août 2008	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 1 ^{er} septembre 2008
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -

¹ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/43/2
Annexe I, page 7

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Tunisie	- - - -	- - - 31 juillet 2003	- - - 31 août 2003
Turquie	- - - -	- - - 18 octobre 2007	- - - 18 novembre 2007
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 19 décembre 2006	- - 3 novembre 1995 19 janvier 2007
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -
Viet Nam	- - - -	- - - 24 novembre 2006	- - - 24 décembre 2006

Total : 67 membres

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

TABLEAU DES RÉSULTATS

Sous-programme UV.2 : Améliorer les services fournis aux membres de l'Union / assurer un système efficace de protection des obtentions végétales

Dans les domaines juridique, administratif et technique, l'Union a établi et adopté un nombre considérable de documents de base qui renforcent la compréhension et la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'une manière efficace et harmonisée sur le plan international, ce qui contribue à améliorer la qualité de la protection et à réduire son coût au niveau national ou régional.

- Objectifs**
- ◆ Maintenir et améliorer la qualité de la protection assurée par le système de l'UPOV.
 - ◆ Jeter et développer les bases juridiques et techniques de la coopération internationale en fonction d'une conception harmonisée de la protection des obtentions végétales selon l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV.

Résultats escomptés

1. Plus grande harmonisation au niveau international de la mise en œuvre de la Convention UPOV

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

1. Proposition au Conseil de l'UPOV ou à ses comités ou adoption par ces instances de directives administratives et juridiques concernant la mise en œuvre de la Convention UPOV

- Projets de matériels d'information concernant la Convention UPOV examinés par le CAJ en 2008
 - Notes explicatives concernant les variétés essentiellement dérivées en vertu de la Convention UPOV
 - Notes explicatives concernant les exceptions au droit d'obtenteur en vertu de la Convention UPOV
 - Notes explicatives concernant la nouveauté en vertu de la Convention UPOV
- Projets de matériels d'information concernant la Convention UPOV examinés par le CAJ-AG en 2008 sur les points suivants :
 - Orientations en vue de la rédaction de lois sur la base des dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
 - Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon la Convention UPOV
 - Notes explicatives sur la définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
 - Notes explicatives sur la définition de la variété selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
 - Application du droit d'obtenteur
- Propositions sur des systèmes d'application électronique
- Approche systématique concernant l'assistance à fournir dans le développement de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV

**Résultats
escomptés**

2. Plus grande harmonisation au niveau international des particularités techniques applicables à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) des nouvelles variétés

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

2. Proposition au Conseil de l'UPOV ou à ses comités ou adoption par ces instances de principes directeurs techniques pour la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés

- Documents TGP approuvés antérieurement par le Comité technique et publiés sur le site Internet de l'UPOV :
 - TGP/0/1 "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents"
 - TGP/2/1 "Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV"
 - TGP/4/1 "Constitution et maintien des collections de variétés"
 - TGP/5/1 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS"
 - TGP/5/1 révision "Expérience et coopération en matière d'examen DHS"
 - TGP/6/1 "Systèmes d'examen DHS"
 - TGP/7/1 "Élaboration des principes directeurs d'examen"
 - TGP/9/1 "Examen de la distinction"
 - TGP/10/1 "Examen de l'homogénéité"
- Projets des documents TGP ci-après dont l'établissement a progressé au CAJ, au TC et/ou dans les groupes de travail techniques :
 - TGP/11 "Examen de la stabilité"
 - TGP/12 "Caractères spéciaux"
 - TGP/13 "Conseils pour les nouveaux types et espèces"
 - TGP/14 " Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV"
- 22 principes directeurs d'examen* ont été adoptés par le Comité technique, à savoir :
 - 12 principes directeurs d'examen révisés : TWA (2), TWF (3), TWO (3), TWV (4)

Amériques : CA (1), UY (1)
Asie/Pacifique : JP/KR/CN (1), JP (1), NZ (1)
Europe : DE (2), DK (1), ES/DE (1), NL (2), NL/FR (1)

- 10 nouveaux principes directeurs d'examen : TWA (2), TWA/TWF (1), TWA/TWO (1), TWF (1), TWF/TWO (1), TWO (1), TWO/TWV (1), TWV (2)

Amériques : BR (1), MX (2)
Asie/Pacifique : CN (1), JP (1)
Europe : FR (2), GB (2), SK (1)

* Nombre entre parenthèses : 0,5 signifie que la responsabilité était partagée avec un autre Groupe de travail technique ou avec un expert principal provenant d'un autre membre de l'Union.

**Résultats
escomptés**

2. Plus grande harmonisation au niveau international des particularités techniques applicables à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) des nouvelles variétés (suite)

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

- 62 projets de principes directeurs d'examen ont progressé au sein des groupes de travail techniques, dont
 - 19 révisions: TWA (2), TWA/TWV (1), TWF (3), TWO (6), TWV (5), TWV/TWA (2)
 - Amériques : BR (1)
 - Asie/Pacifique : AU (1)
 - Europe : DE (2), FR (6), FR/HU (1), GB (2), NL (4), QZ (2)
 - 43 nouveaux principes directeurs d'examen : TWA (6), TWA/TWO/TWV (1), TWF (10), TWO (18), TWO/TWF (1), TWV (7)
 - Afrique : ZA (1)
 - Amériques : AR (1), BR (6), MX (2)
 - Asie/Pacifique : CN (3), JP (4), KR (2), SG (2)
 - Asie/Pacifique-Europe : AU/DK (1), JP/NL (1)
 - Europe : ES (1), FR (4), FR/ES (1), GB (2), HU (1), NL (4), QZ (1), UA (1)
 - Proche/Moyen-Orient : IL (5)

Au total, 23 membres de l'Union ont pris part à la rédaction de principes directeurs d'examen.

- 343 experts représentant 37 membres de l'Union (membres), 2 États observateurs (obs) et 4 organisations observatrices (orgs) ont participé aux travaux des groupes de travail techniques comme suit :
 - TWA (Afrique du Sud) :
23 membres (53 participants) / 2 obs (3) / 2 orgs (1)
 - TWC (République de Corée) :
15 membres (29 participants)
 - TWF (Portugal) :
19 membres (35 participants) / 2 orgs (2)
 - TWO (Pays-Bas) :
21 membres (50 participants) / 1 org (1)
 - TWV (Pologne) :
22 membres (52 participants) / 1 org (2)
 - BMT (Espagne) :
24 membres (97 participants) / 4 orgs (18)
- 190 experts représentant 31 membres, deux observateurs et deux organisations ont participé aux ateliers préparatoires comme suit :
 - TWA : 9 membres (18 participants) / 2 obs (3)
 - TWC : 4 membres (9 participants)
 - TWF : 7 membres (18 participants) / 1 org (1)
 - TWO : 14 membres (27 participants) / 1 org (14)
 - TWV : 12 membres (31 participants) / 1 org (2)

**Résultats
escomptés**

3. Détermination
du rôle de la
publication des
descriptions
variétales

4. Meilleur accès à
l'information
pertinente aux fins
de l'examen des
demandes

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

3. Proposition au Conseil de l'UPOV ou adoption par celui-ci d'une politique relative à la publication des descriptions variétales

Projet visant la publication des descriptions variétales :

- Le TC est convenu qu'aucune autre réunion du Groupe de travail *ad hoc* sur la publication des descriptions variétales (WG-PVD) ne devrait être organisée à moins que, ou jusqu'à ce que, des propositions concrètes soient élaborées par le TC ou par un TWP en vue de leur examen par le WG-PVD.

4. Bases de données

- Le Comité technique a arrêté le programme ci-après d'amélioration de la base de données UPOV-ROM des variétés végétales :
 - a) introduire le code UPOV;
 - 64% des entrées figurant dans la base de données UPOV-ROM ont été assorties de codes UPOV
 - b) rendre plus facile l'apport de données à la base UPOV-ROM au moyen de l'élaboration d'un tableau de soumission des données qui permet de fournir des données sans devoir utiliser le format TAG;
 - en cours
 - c) impartir une formation à l'utilisation de la base de données UPOV-ROM;
 - formation à l'utilisation de la base de données UPOV-ROM dans le cadre des ateliers UPOV pertinents et du cours d'enseignement à distance DL-2F205 "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV".
 - d) élaborer une version Internet de la base de données des variétés végétales.
 - le calendrier de la réalisation d'un prototype initial de la version Internet de la base de données des variétés végétales dépendra des ressources requises pour faire progresser les travaux relevant des trois priorités a) à c) exposées ci-dessus.
- Classification normalisée des genres et espèces pour l'amélioration du fonctionnement des bases de données : création de 300 codes UPOV environ (nombre total de codes UPOV : 6 350 (environ))
- Actualisation de la base de données GENIE pour :
 - les codes UPOV (voir ci-dessus)
 - l'état de la protection par genre/espèces à l'UPOV (sur la base du document C/42/6)
 - renseignements sur la coopération en matière d'examen (sur la base du document C/42/5)
 - expérience acquise en matière d'examen DHS (sur la base du document TC/44/4)
 - classes de dénominations variétales

Sous-programme UV.3 : Étendre le champ d'application de la protection des obtentions végétales

L'Union a aidé un certain nombre d'États à mettre en place un système de protection des obtentions végétales sur la base des dispositions de la Convention UPOV. Elle a également donné aux gouvernements, en particulier de pays en développement et de pays à économie en transition, des conseils sur la manière d'adopter la législation appropriée.

- Objectifs :**
- ◆ Aider les États et certaines organisations, en particulier les gouvernements des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché, à élaborer et à adopter une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
 - ◆ Aider les États et certaines organisations à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
 - ◆ Aider les États et certaines organisations à mettre en œuvre un système efficace de protection des droits d'obtenteur conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Résultats escomptés

1. Adoption par un nombre croissant d'États et d'organisations intergouvernementales d'une base juridique pour la protection des obtentions végétales conformément au système de l'UPOV

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

1.1 Nombre de commentaires sur les lois et les textes d'application.

Cambodge, Costa Rica, Égypte, Géorgie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Monténégro, Oman, Pakistan, Pérou, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Turkménistan et Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

1.2 Commentaires formulés sur les lois et les textes d'application qui ont été pris en considération par les États et les organisations intergouvernementales

Costa Rica, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, Oman, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Turkménistan et Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

2. Mise en œuvre de la protection des obtentions végétales

2. Nombre d'activités de formation lancées ou mises en œuvre

Activités de formation lancées par le Bureau et mises en œuvre par des membres de l'Union :

- Voyage d'étude en juin 2008 en Europe (CPVO de la Communauté européenne, France, Suisse et le Bureau) d'experts en protection des obtentions végétales d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Kirghizistan avec l'aide d'un expert d'Ukraine

Activités de formation organisées par l'UPOV :

- Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, Phnom Penh (Cambodge), février 2008
- Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, Vientiane (République démocratique populaire lao), février 2008
- Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, Hanoi (Viet Nam), février 2008
- Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, Singapour, février 2008
- Programme de formation sur "la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV", Alexandria, Virginie (États-Unis d'Amérique), février 2008
- Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, Almaty (Kazakhstan), mars 2008

**Résultats
escomptés**

*2. Mise en œuvre
de la protection des
obtentions
végétales (suite)*

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

- Séminaire régional sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV et atelier sur l'examen des obtentions végétales, Tunis (Tunisie), juin 2008
- Cours régional de formation à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, Johannesburg (Afrique du Sud), juillet 2008
- Atelier sur la conception des essais DHS et le traitement des données, Jeju (République de Corée), août 2008
- Quatrième atelier régional de l'Asie centrale et occidentale sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, Antalya (Turquie), octobre 2008
- XXI^e Séminaire panaméricain sur les semences, Cartagena de Indias (Colombie), octobre 2008
- Septième cours de formation pour les pays ibéro-américains sur la protection des obtentions végétales, Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), novembre 2008
- Atelier conjoint UPOV/APSA sur la protection des obtentions végétales, Hyderabad (Inde), novembre 2008
- Séminaire international sur l'application du droit d'obtenteur, Quito (Équateur), novembre 2008

L'UPOV a présenté des exposés aux réunions suivantes :

- Réunion du groupe d'experts de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) consacrée au thème "*Ressources génétiques et sélection de la vigne*", Paris (France), mars 2008
- Réunion du groupe d'experts de l'OIV consacrée au thème "Droit et information du consommateur", Paris (France), mars 2008
- Visite d'étude à l'OMPI de hauts fonctionnaires du Soudan, Genève (Suisse), avril 2008
- Cours de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA) sur le thème "*Ressources génétiques et propriété intellectuelle*", Svalöf (Suède), mai 2008
- Neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 9), Bonn (Allemagne), mai 2008
- Congrès mondial sur les semences de 2008 et Comité des sélectionneurs de l'ISF, Prague (République tchèque), mai 2008
- Onzième cours sur la protection des obtentions végétales, Naktuinbouw, Wageningen (Pays-Bas), juin 2008
- Séminaire interrégional organisé par l'OMPI au siège de l'OMPI/UPOV, Genève (Suisse), juin 2008
- Cours de formation sur la protection des obtentions végétales organisé par l'Agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA), Séoul (République de Corée), juin 2008
- Séminaire international pour une meilleure compréhension de la protection des obtentions végétales, Tokyo (Japon), juillet 2008
- Colloque OMPI-OMC pour les enseignants du droit de la propriété intellectuelle, Genève (Suisse), juillet 2008
- Cours d'été de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, Genève (Suisse), juillet 2008
- Première réunion du Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale, Tokyo (Japon), juillet 2008
- Réunion d'information sur la protection des obtentions végétales organisée par le Département de l'agriculture de la Thaïlande, Bangkok (Thaïlande), juillet 2008

**Résultats
escomptés**

2. *Mise en œuvre
de la protection des
obtentions
végétales (suite)*

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

- Atelier organisé par la Société pour l'innovation technique dans l'agriculture, les forêts et la pêche (STAFF), Tokyo (Japon), août 2008
- Cours de formation sur la protection des droits d'obtenteur, organisé par l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA), Tskuba (Japon), octobre 2008
- Troisième réunion de hauts responsables de l'agriculture de l'Organisation de coordination économique (ECO), Baku (Azerbaïdjan), septembre 2008
- Programme international de formation de niveau avancé sur la sélection végétale et la production semencière du Sida, Svalöv (Suède), septembre 2008
- Comité d'experts sur la protection des obtentions végétales de l'Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR) Munich (Allemagne), septembre 2008
- Séminaire national sur la protection juridique des obtentions végétales, Chisinau (République de Moldova), septembre 2008
- Cours de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'Université de Turin, Genève (Suisse), octobre 2008
- Cinquième séminaire international organisé par l'Association nationale des producteurs de semences du Chili (ANPROS), Santiago (Chili), octobre 2008
- Séminaire à l'intention des réseaux de propriété intellectuelle, Bogota (Colombie), octobre 2008
- Séminaire international de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur la protection des obtentions végétales, Djakarta (Indonésie), novembre 2008

3. *Participation
aux cours
d'enseignement à
distance de
l'UPOV*

3. *Nombre de participants inscrits aux cours d'enseignement à distance de l'UPOV*

UPOV DL-205 "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV"

Première session (avril/mai 2008) : 180 participants

Deuxième session (septembre/octobre 2008) : 268 participants

(pour la répartition des étudiants inscrits au Cours DL-205, voir l'appendice)

4. *Expansion
géographique du
système de l'UPOV*

4. *Nombre de membres de l'Union en plus*

Costa Rica, Géorgie

5. *Nombre de
genres et espèces
pouvant être
protégés*

5. *Nombre de genres/espèces protégés par les membres de l'Union.*

À la fin de 2008, 42 membres de l'Union au total assuraient la protection de tous les genres et espèces (41 en 2007 ; la Suisse a élargi la protection à tous les genres et espèces en 2008) et 23 membres de l'Union assuraient la protection d'un nombre limité de genres et d'espèces (24 en 2007) (voir le document C/42/6).

Les membres ci-après de l'Union ont élargi en 2008 leurs listes de genres et espèces de plantes protégées : Afrique du Sud et Viet Nam

Nombre de genres et espèces ayant des entrées de droit d'obtenteur dans la base de données UPOV-ROM :

2 790 en août 2009 (2 654 en août 2008)

**Résultats
escomptés**

6. Renforcement de la coopération internationale et spécialisation de la protection des obtentions végétales

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

6.1 Coopération régionale

Services qui communiqueront les rapports DHS existants à tout membre de l'Union : AU

Services qui communiqueront les rapports DHS existants à tout membre de l'Union avec lequel ils ont une expérience en matière d'examen DHS : CA, DE, QZ, UY

Services qui accepteront des rapports DHS de tout autre membre de l'Union : AU (sauf pour *Solanum tuberosum* L.).

Services qui accepteront des rapports DHS d'autres membres de l'Union pour les variétés de tout taxon qui sont multipliées par voie végétative et pour lesquelles les essais DHS sont effectués dans une serre à milieu ambiant contrôlé : CA

6.2 Nombre d'accords bilatéraux et régionaux sur la protection des obtentions végétales

L'accord de coopération en matière d'examen s'applique à environ 1 360 genres ou espèces – à l'exclusion de la coopération générale visée sous le point 5.1 (voir le document C/42/5).

6.3 Publication d'informations sur l'expérience acquise en matière d'examen DHS

Expérience pratique en matière d'examen DHS portant sur environ 2 170 genres ou espèces (2 000 en 2007) – voir le document TC/44/4.

7. Mesures d'encouragement pour le développement de l'agriculture et de l'ensemble de l'économie des États et organisations inter-gouvernementales concernés

7.1 Nombre de titres octroyés

10 361 titres octroyés par les membres de l'Union en 2007 (voir le document C/42/7)

7.2 Nombre de titres en vigueur

72 656 titres en vigueur auprès des membres de l'Union à la fin de 2007 (voir le document C/42/7)

Sous-programme UV.4 : Relations extérieures

L'UPOV continue de se faire mieux connaître du public. Des organisations intergouvernementales telles que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Commission de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA), le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les instituts de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) ont invité l'UPOV à contribuer à leurs travaux. Des associations professionnelles internationales ont intensifié leurs contacts avec l'UPOV. Il a été question de l'UPOV dans des arrangements internationaux bilatéraux sur le commerce. Le rôle et les activités de l'UPOV sont désormais mieux compris. Le site Internet de l'UPOV suscite un intérêt croissant.

Objectifs :

- ◆ Mieux faire connaître l'UPOV et renforcer son influence
- ◆ Mieux faire comprendre le rôle de l'UPOV et ses activités
- ◆ Valoriser l'image de marque de l'UPOV
- ◆ Conserver l'attractivité du système de l'UPOV

Résultats escomptés

1. Reconnaissance par les organisations intéressées de l'importance du système de l'UPOV

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

1.1 Nombre d'occasions où l'UPOV a été invitée à participer à des réunions d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales

- ARIPO, CDB, Commission de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA), OAPI, Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC), IT/PGRFA, Centre international de recherche agricole en zones arides (ICARDA), Association internationale d'essais de semences (ISTA), OCDE et SADC.

- Invitations d'associations internationales d'obteneurs et de cultivateurs

Association africaine du commerce des semences (AFSTA)

Asia and Pacific Seed Association (APSA)

British Association of Rose Breeders (BARB)

British Society of Plant Breeders (BSPB)

Association européenne pour l'amélioration des plantes (EUCARPIA)

European Seed Association (ESA)

Groupement national français interprofessionnel des semences et plants (GNIS)

Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH)

Communauté internationale des obteneurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA)

International Seed Federation (ISF)

Fédération latino-américaine de semences (FELAS)

Association nationale des producteurs de semences (ANPROS), Chili

1.2 Incorporation de dispositions qui reflètent les principes de l'UPOV dans les traités internationaux

Une lettre de l'UPOV au Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) contenant une décision du Conseil de l'UPOV à soumettre pour examen à la Conférence des Parties de la CDB à sa neuvième réunion tenue à Bonn (Allemagne), du 19 au 30 mai 2008, a été prise en considération aux fins de la négociation d'un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et la partage des avantages.

**Résultats
escomptés**

2. Meilleure
connaissance des
principes
fondamentaux de la
Convention UPOV

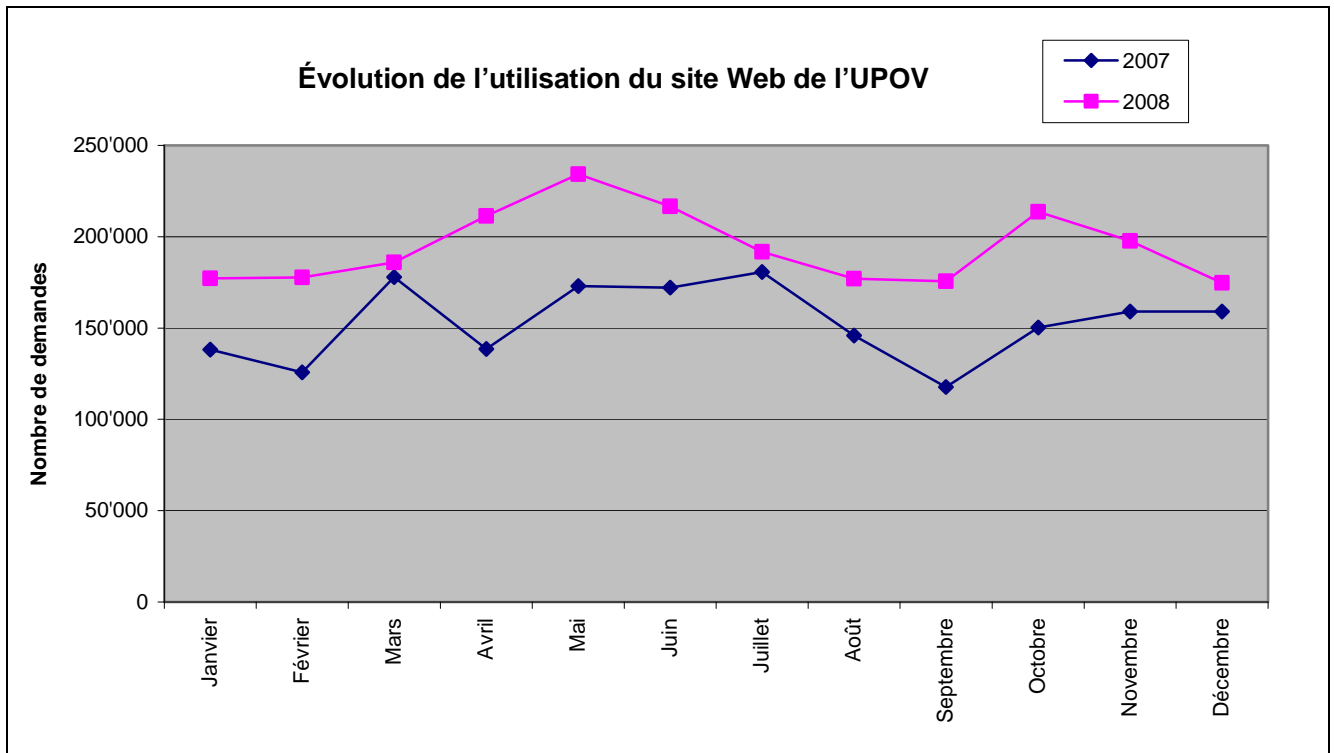
Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

2.1 Nombre de demandes de renseignements reçues

– lettres, courriels, etc. reçus : Total en 2008 = 4 085
(Total en 2007 = 3 762)

2.2 Nombre de consultations du site Web de l'UPOV

Le nombre moyen de consultations du site Web de l'UPOV s'est élevé à 194 454 par mois (153 206 en 2007 ; 135 654 en 2006).



[L'appendice suit]

APPENDICE

ÉTUDIANTS INSCRITS AU COURS D'ENSEIGNEMENT
À DISTANCE DE L'UPOV (DL-205)

SESSIONS 2008

Première session 2008 : avril/mai		
Catégorie	Origine	Nombre d'étudiants
<u>Première catégorie</u> Fonctionnaires de membres de l'Union	Afrique du Sud, Argentine, Canada, Communauté européenne, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Hongrie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, Trinité-et-Tobago, Viet Nam	146
<u>Deuxième catégorie</u> Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	Iran (République islamique d'), Pérou, Serbie, Zambie, Croplife International, OAPI	7
<u>Troisième catégorie (étudiants payants)</u> Autres	Allemagne, Danemark, Espagne, France, Israël, Suisse	10
Cours sur la protection des obtentions végétales, Wageningen (Pays-Bas)	Chine, Croatie, Éthiopie, Indonésie, Macédoine, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Turquie	17
TOTAL		180

Deuxième session 2008 : septembre/octobre		
Catégorie	Origine	Nombre d'étudiants
<u>Première catégorie</u> Fonctionnaires de membres de l'Union	Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Chine, Colombie, Équateur, Espagne, France, Israël, Japon, Kenya, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, Turquie, Uruguay, Viet Nam	194
<u>Deuxième catégorie</u> Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	Costa Rica, El Salvador, Ghana, Inde, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Tadjikistan, Thaïlande, FAO, OAPI	19
<u>Troisième catégorie (étudiants payants)</u> Autres	Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suisse	19
Cours de formation de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA)		11
Quatrième Atelier régional pour l'Asie occidentale et centrale sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV (WCA)	Azerbaïdjan, Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan	15
TOTAL		268

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

RÉCAPITULATIF DES MISSIONS EN 2008

Mission	Lieu/mois	Fonctionnaire
Réunion avec des représentants du Ministère allemand de l'agriculture Semaine verte internationale	Bonn, Allemagne (janvier) Berlin, Allemagne (janvier)	Jördens
Sixième session du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (ABSWG-6) de la CDB	Genève, Suisse (janvier)	Jördens
Réunion du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences Quatrième réunion du Groupe de travail sur l'identité et la pureté des variétés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Réunion du groupe de travail élargi de l'OCDE	Paris, France (janvier)	Button
Réunion pour établir le texte officiel de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV en langue russe	Genève, Suisse (février)	Jördens, Tabata, Huerta, Rogovskiy (RU)
Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV Réunion de consultation avec des fonctionnaires du Gouvernement cambodgien	Phnom Penh, Cambodge (février)	Tabata, Huerta, Brand (CH), Semba (JP)
Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV Réunion de consultation avec des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et des forêts, du Ministère de la justice, de l'Assemblée nationale, des services de propriété intellectuelle et du Département de la propriété intellectuelle, des normes, de la technologie et de la métrologie, Agence pour la science, la technologie et l'environnement de la République démocratique populaire lao	Vientiane, République démocratique populaire lao (février)	Tabata, Huerta, Brand (CH), Semba (JP)

Mission	Lieu/mois	Fonctionnaire
<p>Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV</p> <p>Réunion de consultation avec des fonctionnaires du Ministère de l’agriculture et du développement rural du Viet Nam</p>	Hanoi, Viet Nam (février)	Tabata, Waterhouse (AU), Brand (CH), Semba (JP)
<p>Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV</p> <p>Réunion de consultation avec des fonctionnaires de l’Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) et l’Autorité agroalimentaire et vétérinaire de Singapour (AVA)</p>	Singapour (février)	Tabata, Waterhouse (AU), Brand (CH), Semba (JP)
<p>Programme de formation à la “protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV”</p>	Alexandria, Virginie, États-Unis d’Amérique (février)	Jördens, Button, Lavignolle
<p>Douzième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI.</p>	Genève, Suisse (février)	Tabata
<p>Réunion de l’OCVV et de ses services d’examen</p> <p>Réunion du comité d’organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences</p>	Angers, France (mars) Rome, Italie (mars)	Button
<p>Réunion de consultation avec des fonctionnaires du gouvernement de l’Azerbaïdjan</p>	Baku, Azerbaïdjan (mars)	Jördens, Tabata
<p>Atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV</p> <p>Réunion de consultation avec des fonctionnaires de la République du Kazakhstan</p>	Almaty, Kazakhstan (mars)	Jördens, Tabata, Ishikawa (JP)
<p>Réunion de groupes d’experts de l’Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), respectivement consacrées aux thèmes “<i>Ressources génétiques et sélection de la vigne</i>” et “<i>Droit et information du consommateur</i>”</p>	Paris, France (mars)	Lavignolle

Mission	Lieu/mois	Fonctionnaire
Réunion du Conseil des ADPIC (siège de l'OMC)	Genève, Suisse (mars)	Huerta
Visite d'étude de hauts fonctionnaires de la République du Soudan au siège de l'OMPI/UPOV	Genève, Suisse (avril)	Jördens
Cours général de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	Genève, Suisse (avril)	
Réunion des conseillers juridiques d'organisations internationales à Genève	Genève, Suisse (avril)	Huerta
Séance de formation d'une demi-journée sur la protection des obtentions végétales dans le cadre du cours "Ressources génétiques et propriété intellectuelle" de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI)	Svalöv, Suède (mai)	Jördens
Neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-9)	Bonn, Allemagne (mai)	Jördens
Congrès mondial sur les semences 2008 (ISF)	Prague, République tchèque (mai)	Jördens
Atelier préparatoire et trente-neuvième session du TWF	Lisbonne, Portugal (juin)	Button, Besse
Atelier préparatoire et quarante-et-unième session du TWO	Wageningen, Pays-Bas (juin)	Button, Rovere, Schraner
Réunion de consultation juridique dans l'ex-République yougoslave de Macédoine	Skopje, ex-République yougoslave de Macédoine (juin)	Jördens, Huerta
Célébration du centenaire de <i>Pflanzenzucht Oberlimpurg</i> (PZO)	Schwäbisch Hall, Allemagne (juin)	Jördens
Réunion du Conseil des ADPIC (siège de l'OMC)	Genève, Suisse (juin)	Tabata
Onzième cours international sur la protection des obtentions végétales (Natkuinbouw)	Wageningen, Pays-Bas (juin)	Huerta
Réunion annuelle de l'ISTA Réunions du Comité des variétés et du Groupe de travail sur les techniques moléculaires de l'ISTA.	Bologne, Italie (juin)	Lavignolle
Séminaire intermédiaire interrégional de l'OMPI sur la propriété industrielle	Genève, Suisse (juin)	Huerta

Mission	Lieu/mois	Fonctionnaire
Cours de formation de la KOICA sur la protection des obtentions végétales	Séoul, République de Corée (juin)	Jördens
Séminaire régional sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV Atelier sur l'examen des obtentions végétales	Tunis, Tunisie (juin)	Jördens, Lavignolle, Feyt (FR), Haegens (NL)
Atelier préparatoire et quarante-deuxième session du TWV	Cracovie, Pologne (juin)	Button, Tabata, Byskov
Colloque OMPI – OMC à l'intention des enseignants en droit de la propriété intellectuelle (siège de l'OMC)	Genève, Suisse (juillet)	Jördens
Cours de formation régional sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV	Johannesburg, Afrique du Sud (juillet)	Lavignolle, Huerta
Atelier préparatoire et trente-septième session du TWA	Nelspruit, Afrique du Sud (juillet)	Button, Lavignolle
Cours d'été de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	Genève, Suisse (juillet)	Jördens
Première réunion du Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale Séminaire international pour une meilleure compréhension de la protection des obtentions végétales	Tokyo, Japon (juillet)	Jördens
Séminaire d'une demi-journée sur la protection des obtentions végétales pour les parties prenantes nationales	Bangkok, Thaïlande (juillet)	
Réunion du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences	Paris, France (juillet)	Button
Atelier organisé par la Société pour l'innovation technique dans l'agriculture, les forêts et la pêche (STAFF) Cours de formation à la protection des droits d'obteneur organisé par la JICA	Tokyo, Japon (août) Tsukuba, Japon (août)	Tabata, Batorova (SK)
Atelier préparatoire et trente-sixième session du TWC Atelier sur la conception des essais DHS et le traitement des données	Jeju, République de Corée (août/septembre)	Button, Lavignolle Lavignolle

Mission	Lieu/mois	Fonctionnaire
Troisième réunion de hauts fonctionnaires sur l'agriculture de l'Organisation de coopération économique (ECO) Quatrième réunion ministérielle de l'ECO sur l'agriculture	Baku, Azerbaïdjan (septembre)	Jördens
Atelier préparatoire et onzième session du BMT	Madrid, Espagne (septembre)	Jördens, Button, Lavignolle, Tabata
Séance de formation d'une demi-journée sur la protection des obtentions végétales dans le cadre du programme international de formation de niveau avancé sur la sélection végétale et la production semencière de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international	Svalöv, Suède (septembre)	Jördens
Comité d'experts du GRUR sur la protection des obtentions végétales	Munich, Allemagne (septembre)	Jördens
Réunion avec le Ministre de l'agriculture et de l'industrie alimentaire de la République de Moldova Dixième anniversaire de la protection des obtentions végétales en République de Moldova Séminaire national sur la protection juridique des obtentions végétales	Chisinau, République de Moldova (septembre)	Jördens
Visite d'étude au siège de l'OMPI par des étudiants de maîtrise de droit, Université de Turin, Italie	Genève, Suisse (octobre)	Huerta
Quatrième atelier régional pour l'Asie occidentale et centrale sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV	Antalya, Turquie (octobre)	Jördens, Tabata, Rücker (DE), Kawakami (JP), Yamaguchi (JP), Rogovskiy (RU), Tretinnikova (RU), Bochkarov (UA)
Réunion du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences	Paris, France (octobre)	Button
Cinquième séminaire international de l'ANPROS " <i>Nueva Ley de Propiedad Intelectual Vegetal: Impacto para la Innovación Tecnológica</i> "	Santiago, Chili (octobre)	Lavignolle

Mission	Lieu/mois	Fonctionnaire
Conférence sur la nouvelle loi fédérale du pays hôte	Genève, Suisse (octobre)	Huerta
Treizième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI	Genève, Suisse (octobre)	Tabata
Réunion annuelle de l'ESA	Bruxelles, Belgique (octobre)	Button
XXI ^e Séminaire panaméricain sur les semences (FELAS) Séminaire sur le droit d'obtenteur – Réseau de propriété intellectuelle du secteur agricole	Cartagena de Indias, Colombie (octobre) Bogota, Colombie (octobre)	Lavignolle
Réunion avec la délégation suisse sur le cadre juridique entre la Suisse et la Principauté du Liechtenstein	Genève, Suisse (octobre)	Jördens, Huerta
Comité de la propriété intellectuelle de l'ISF	Haarlem, Pays-Bas (novembre)	Button
Séminaire international de l'APEC sur la protection des obtentions végétales	Jakarta, Indonésie (novembre)	Jördens
Atelier conjoint UPOV/APSA sur la protection des obtentions végétales Congrès de l'APSA sur les semences "Asia Seed 2008" Réunion avec des fonctionnaires du Département de l'agriculture et la coopération du Ministère de l'agriculture de l'Inde	Hyderabad, Inde (novembre) New Delhi, Inde (novembre)	Jördens, Tabata
Septième cours de formation pour les pays ibéro-américains sur la protection des obtentions végétales Séminaire international sur l'application du droit d'obtenteur	Santa Cruz de la Sierra, Bolivie (novembre) Quito, Équateur (novembre)	Lavignolle
Assemblée générale de la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural	Genève (novembre)	Jördens, Button

Mission	Lieu/mois	Fonctionnaire
Réunion de l'OCVV et de ses services d'examen	Angers, France (décembre)	Button
Réunion des conseillers juridiques d'organisations internationales à Genève	Genève, Suisse (décembre)	Huerta
Réunion à l'Office fédéral suisse de l'agriculture	Berne, Suisse (décembre)	Jördens

[Fin des annexes et du document]